

SEDIMA : 1^{ère} AG dématérialisée

pages 4 & 5

Profession
le SEDIMA organise
son Assemblée
Générale 2020
par vidéo



page 3

Juridique et Fiscal
Vente d'un bien dans l'UE et TVA
Livraison et dégâts de matériel



page 2

Formation
Les résultats des jurys CQP
d'automne de la branche





Euromagri Pyrénées

a inauguré une nouvelle base

C'est le 27 août dernier, au cœur du Pays Basque dans les Pyrénées-Atlantiques, que les dirigeants du Groupe Euromagri ont inauguré leur nouvelle base d'Amendeux-Oneix. L'occasion pour l'équipe salariée de présenter à ses clients, prospects et partenaires, les nouveaux aménagements et nouveautés produits, sous couvert d'un spectacle comique son et lumières et d'un convivial apéro-tapas, dans le respect des gestes barrières en vigueur sur la période.

Le groupe Euromagri comprend 7 bases qui se répartissent sur les concessions Euromagri distribuant la marque Fendt et Euromagri Pyrénées représentant la marque Valtra. Le groupe couvre les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du sud Gironde, du sud Gers et l'ouest de la Haute-Garonne. Il emploie 85 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 41 M€.



Résultats 2020, session d'automne

Dans le précédent Sedimag' (n°315 septembre 2020), nous indiquions les résultats des jurys d'évaluation finale des Certificats de Qualification Professionnelle de la profession. Voici les derniers résultats qui se sont déroulés cet automne, toujours en visioconférence, compte tenu de la situation sanitaire en France.

CQP Technicien de maintenance des matériels agricoles

Lycée d'Enseignement Agricole Privé Savy Berlette (62) - 2 Jurys (photos ci-dessous)

> Jury du 9 septembre 2020
 représentants patronaux :
 M. VERHAEGHE (Verhaeghe Irrigation)
 M. LEBLOND (Ets Forestier-Leblond)
 M. LEROY (Groupe David)
 représentants salariés :
 M. LERICHE (CFDT)
 M. MARGUERITE (CFE-CGC)
 M. DELAVANT (CFDT)
 34 candidats
 29 admis

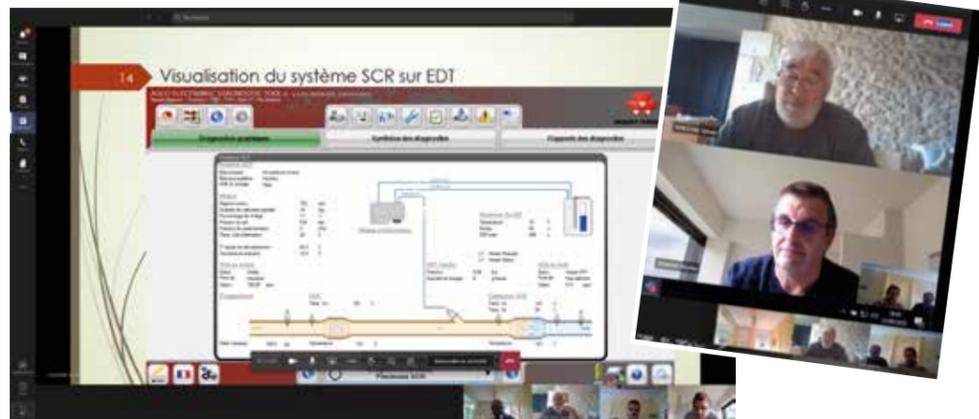
> Jury du 23 septembre 2020
 représentants patronaux :
 M. VERHAEGHE (Verhaeghe Irrigation)
 M. MICARD (Ets Micard)
 représentants salariés :
 M. LERICHE (CFDT)
 M. MARGUERITE (CFE-CGC)
 26 candidats
 19 admis

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers - Pavie (32)

> Jury du 11 septembre 2020
 représentant patronal :
 M. CELESTIN (Ets Celestin)
 représentant salarié :
 M. MARGUERITE (CFE-CGC)
 9 candidats
 6 admis

Maison Familiale de Métiers Les Charmattes - Saint-Martin-en-Haut (69)

> Jury du 9 octobre 2020
 représentant patronal :
 M. GAUTIER (Ets Gautier)
 représentant salarié :
 M. DELAVANT (CFDT)
 5 candidats
 4 admis



A ce jour,

8 000 jeunes

suivent dans

105 écoles réparties sur la France une session de formation sur les diplômes dédiés aux métiers de la distribution.



SIMO-NET

L'OCCASION DE GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT



Offrez-vous l'expertise la plus précise pour évaluer votre matériel d'occasion

WWW.SIMO-NET.FR PERMET D'AVOIR ACCÈS À :

- LA VALEUR COTE SIMO OCCASION,
- AU MODULATEUR,
- AUX FICHES COMMERCIALES,
- À LA VALEUR MOYENNE OFFERTE À LA VENTE,
- AUX OFFRES EN COURS DU SITE AGRIAFFAIRES DES MATÉRIELS COTÉS.

Pour plus d'information, contactez le CDEFG : info@cdefg.fr



JPH CONSULTING & PARTNERS

Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

- Directeur de filiale de distribution - Grand Est
- Manager d'équipes ciales pièces - France, Belgique
- Inspecteurs commerciaux - Centre, Bassin Parisien, Nord Est, Sud Est
- Commerciaux pièces - Hauts de France, Grand Est, Centre, Sud Ouest
- Conseiller technique pièces de rechange sédentaire - Hauts de France
- Commerciaux GPS agriculture de précision
- Inspecteur technique tracteurs manutention - Sud Ouest
- Inspecteur technique machines - Sud Est, Sud Ouest
- Chef d'Atelier - Hauts de France
- Techniciens GPS agriculture de précision

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- Directeur de concession - Grand Est, Champagne
- Resp ccial pièces agri/TP/manutention - France, Belgique
- Commerciaux itinérant pièces - Sud Ouest, Centre
- Commerciaux GPS agri de précision - plusieurs postes
- Ccial élevage traite robotique - Normandie, Centre
- Chef d'atelier/Chef équipe/Resp de base - Bourgogne
- Chefs d'atelier - Hts de Fr, Ile de France, Bretagne, Pays Loire, Sud Ouest
- Technicien GPS agri de précision - plusieurs postes
- Responsable technique SAV - Afrique de l'Est
- 1 Resp atelier & 1 Technicien - Nouvelle Calédonie

Envoyer CV et lettre de motivation à :
 Jean-Paul PAPILLON - jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Rubrique du mois

Vente d'un bien dans l'UE et TVA



Vendre dans l'Union Européenne à un professionnel permet de ne pas facturer la TVA, mais les conditions pour bénéficier de cette exonération sont devenues plus strictes depuis 2020. La vente n'est pas soumise à la TVA dès lors que :

> L'acquéreur, assujéti à la TVA doit fournir au vendeur son numéro d'identification à la TVA. Rien de nouveau, mais il convient de prouver la validité du numéro. Aussi la mise en place d'une procédure de vérification des numéros de TVA des clients avant toute facturation (via le site communautaire VIES) est indispensable ainsi que la conservation de la preuve de cette validité.

> Le vendeur doit souscrire une Déclaration d'Échanges de Biens (DEB) dès le 1^{er} euro. Attention, désormais, le dépôt des DEB est une condition essentielle à la non-facturation de la TVA.

> La facture doit comporter les mentions obligatoires : numéro de TVA du vendeur et de l'acquéreur et mention « exonération TVA, article 262 ter-I du CGI ».

> Le bien doit être expédié ou transporté hors de France à destination d'un autre État membre et la **preuve conservée**. La majorité des rectifications étant basées sur l'absence de telles preuves, il est essentiel de conserver un justificatif non discutable attestant du fait que le bien est effectivement sorti de France.

La production de **deux documents** relatifs à l'expédition ou au transport du bien de France vers l'autre État membre permet de bénéficier d'une présomption de sortie du territoire français.

Le fisc peut réfuter cette présomption notamment en cas de faux.

Si un vérificateur s'aperçoit lors d'un contrôle qu'une seule de ces exigences n'est pas satisfaite, il peut remettre en cause l'exonération.

Livraison de matériels et dégât : qui paie ?

Des matériels ont subi des dégâts pendant leur livraison, qui en supporte le coût ? Le contrat de vente a ici un rôle primordial à travers les conditions générales de vente.

Ces dernières prévoient souvent, par exemple, que « les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient ensuite de vérifier leur bon état au moment de leur livraison ».

Si des dégâts surviennent, une réclamation à l'encontre du vendeur n'aura aucune chance d'aboutir. Cependant, engager la responsabilité du transporteur routier peut être envisagé.

Que les risques du transport aient été mis à la charge du vendeur ou de l'acheteur, le transporteur routier est toujours présumé responsable des défauts et des manquants constatés à la livraison.

Pour être indemnisé par le transporteur, il n'est pas nécessaire de démontrer sa faute, mais il faut prendre des précautions et accomplir cer-

taines formalités (pour les transports terrestres nationaux), notamment formuler des réserves précises sur le bon de livraison, et pour un professionnel, adresser au transporteur dans les trois jours un courrier recommandé avec AR lui rappelant les dégâts ou les manquants, et laisser les marchandises en l'état.

Si le transporteur conteste sa responsabilité, il pourra alors demander une expertise auprès du tribunal de commerce (vous pouvez en demander une aussi). A défaut d'arrangement, les juges statueront ensuite au vu du rapport d'expertise.

Mais attention : **l'indemnisation du transporteur est le plus souvent plafonnée** (à l'exception d'une faute lourde du transporteur, c'est-à-dire une négligence particulièrement grave). Sur ce point, il convient de se rapprocher de son assureur pour vérifier la couverture des risques de transport de marchandises

Pour toute question complémentaire, le service Juridique et Fiscal du SEDIMA se tient à la disposition de ses adhérents.

FÉDÉS

Les 3 premières réunions de fédérations se sont tenues en présentiel. Celles qui se dérouleront du 3 novembre au 3 décembre le seront en visio-conférence de 14 h à 18 h.

mardi 27/10	Limousin-Auvergne
mercredi 28/10	Rhône-Alpes
jeudi 29/10	Bourgogne-Franche-Comté
mardi 03/11	Lorraine Alsace
mercredi 04/11	Champagne Ardennes
jeudi 05/11	Nord Picardie
mardi 17/11	Normandie
mercredi 18/11	Bretagne
jeudi 19/11	Pays de Loire
mardi 24/11	Poitou-Charentes
mercredi 25/11	Centre
jeudi 26/11	Île-de-France
mardi 01/12	Méditerranée
mercredi 02/12	Midi-Pyrénées
jeudi 03/12	Aquitaine

SEDIMA
 1919#2019
 100 ANS DE SERVICE

COMMANDEZ VOTRE LIVRE ET RETROUVEZ LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LES 100 DERNIÈRES ANNÉES DU MACHINISME AGRICOLE

45 € - Commander le livre sur : info@sedima.fr
 (* 7,33 € frais de port par exemplaire)

RASSEMBLER **STRUCTURER** **S'AFFIRMER**

SEDIMA - 6, boulevard Jourdan - 75014 Paris - Tél. 01 53 62 87 00 - www.sedima.fr 

ETI devient **neOTI.**

Retrouvez votre logiciel **neOTI** dans sa dernière version optimisée.

Nouveau nom, Nouvelle équipe, Nouvelle version.

Une nouvelle page s'ouvre... **2.0**

Le SEDIMA a tenu sa 1^{ère} AG dématérialisée le 30 septembre 2020

Discours introductif d'Anne FRADIER, Secrétaire Général du SEDIMA



L'an passé, nous avons eu la chance de pouvoir effectuer notre Assemblée Générale des adhérents au Palais des Papes, à Avignon, pour fêter le centenaire du SEDIMA. Nous étions loin d'imaginer qu'en 2020 nous serions contraints d'annuler tous nos événements prévus en présentiel sur le premier semestre, du fait d'un virus qui s'est propagé dans le monde entier.

Pour rappels nos statuts prévoient que l'Assemblée Générale des adhérents se réunisse une fois par an sur le premier

semestre de l'année suivante. Du fait de la Covid-19, nous avons dû annuler notre AG qui devait se tenir le 19 mars à la Baule. Afin de remplir nos obligations statutaires, le Conseil d'Administration a souhaité utiliser la possibilité qui nous a été donnée de repousser notre AG au 30 septembre et de l'effectuer en dématérialisé puisque la crise sanitaire est toujours là.

Le Président national Pierre PRIM, les Vice-Présidents Martine CHABANNE et Alexandre MORTIER, Patrick COVEMAERKER membre du Bureau représentant l'activité espaces

Afin que le SEDIMA remplisse ses obligations statutaires en période de Covid, son Conseil d'Administration a permis de l'effectuer en dématérialisé.

verts, et Benjamin DOUSSET Président du Club des Jeunes, ont rendu compte par vidéo du rapport d'activité 2019. Ces vidéos dématérialisées ont permis aux adhérents de connaître l'ensemble des activités qui ont été menées pour la profession en 2019, grâce à l'implication des élus et membres des commissions de travail, et l'appui technique des permanents.

L'Assemblée Générale des adhérents, s'est poursuivie par l'Assemblée Générale ordinaire des élus, au cours de laquelle le Trésorier,

Bertrand RULLIER, a présenté une situation financière détaillée de notre organisation professionnelle. Le quitus a été donné, en direct, par voie dématérialisée.

Nous espérons pouvoir tenir notre prochaine Assemblée Générale électorale, en 2021 à La Baule, en espérant que ce rendez-vous marquera la fin de la crise sanitaire et permettra à la profession de se retrouver pour réfléchir à son évolution.

Bilan moral de Pierre PRIM, Président du SEDIMA



(...) Fidèle aux objectifs de son mandat, le Bureau Exécutif du SEDIMA a œuvré à la mise en place d'outils de défense des intérêts des distributeurs afin de retrouver plus d'équilibre dans la relation constructeurs.

La **clause d'intuitu personae** en est un exemple, telle que rédigée aujourd'hui, elle devient un handicap pour les distributeurs qui envisagent de prendre leur retraite ou de faire évoluer leurs

entreprises. Ce dossier nécessitera peut-être plusieurs mandats, mais si nous sommes unis et fermes dans nos positions, nous arriverons à faire bouger les lignes dans l'intérêt de nos entreprises et de nos concédants.

Nous avons œuvré aussi auprès des pouvoirs publics et de notre environnement à travers plusieurs actions.

> Le contrat de solution

Créé par la FNSEA à la suite de la décision du gouvernement de mettre fin à l'usage du glyphosate, le SEDIMA s'est engagé dans ce mouvement regroupant plus de 40 organisations. Nous avons proposé conseils et solutions et je remercie Pascal GAUTIER et Pascal DESCHAMPS pour leur implication.

> La fin de l'homologation des matériels

Le SEDIMA peut être fier d'avoir obtenu une dérogation pour ses adhérents. Se faisant, le ministère a reconnu le manque de transparence de certains constructeurs sur ce sujet, en mettant la pression à leurs distributeurs pour immatriculer du matériel, sans leur permettre d'accès à la fin de série. Cette victoire nous la devons aussi à tous les adhérents, encore une preuve que lorsque l'on joue collectif, le résultat peut être positif.

> Le pacte productif

Le gouvernement a fait de l'agroécologie une de ses priorités et il souhaite la mise en place d'un plan stratégique Agro-Equipement. Nous avons été sollicités par le cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le Bureau a ainsi rédigé une contribution qui a été remise fin 2019. Notre connaissance concrète du terrain et notre relation de proximité avec les agriculteurs nous a permis d'apporter un éclairage concret sur les freins aux développements des start-up françaises et à la diffusion des nouvelles technologies. Nous avons alerté sur les risques des plateformes d'hébergement des données des agriculteurs à l'étranger et expliqué le fonctionnement de nos contrats de distribution, nos difficultés de recrutement et de formation.

> La contribution au débat public sur la PAC

La commission Prospective a échangé avec deux chargés de mission de la commission nationale du débat public. Le SEDIMA, en qualité d'organisation professionnelle, va s'exprimer sur le site internet du grand débat public.

2019 a été aussi l'année du **bing bang** de la **formation initiale et continue**. Aujourd'hui, plus que jamais, notre raison d'être dépend de la qualité de notre service à nos clients. Aussi si nous ne disposons pas d'une main-d'œuvre bien formée, nous ne pourrions plus être en mesure de remplir notre mission de service après-vente auprès de nos clients.

Si le personnel d'Ageformat continue pour l'heure à vous accompagner dans le financement de la formation professionnelle, cet organisme en tant que tel n'a plus d'existence juridique. L'OPCO EP se met en place petit à petit et, pour l'heure, beaucoup d'incertitudes existent sur le degré d'autonomie que nous pourrions obtenir dans la gestion et l'orientation des fonds de la formation. Nous nous sommes battus pour disposer d'une section professionnelle dédiée à notre branche -pour faire face à nos besoins de formation, nous avons mis en place une contribution conventionnelle à la formation professionnelle et au dialogue social-, et nous veillerons à ce que cet argent revienne bien à notre branche.

Du côté de la formation initiale les choses bougent également et des orientations nouvelles semblent se dessiner. Plus de tronc communs avec d'autres métiers pour nos formations, ce qui signifie moins de spécialisation et des questions sur l'orientation des jeunes après la formation. Ce sujet est majeur car de la formation des jeunes dépendra la qualité de nos ateliers demain.

En matière sociale, nous devons mesurer l'importance de disposer d'une convention collective spécifique, que nous partageons avec la FNAR (Artisans Ruraux) et le DLR (Distributeurs et Loueurs de matériels de TP et de manutention). 2020 est une année cruciale en termes de mesure de notre représentativité. Nous vous avons adressé un dossier à nous retourner complété. Merci à tous ceux qui ne l'ont pas retourné de le faire au plus vite.

Je remercie tous les élus et membres des commissions SEDIMA pour leur engagement. Aujourd'hui nous devons préparer la relève, en particulier de la commission Sociale. Lors de la mise en place du prochain Bureau, nous ferons appel à de bonnes volontés, merci à vous toutes et tous de continuer à vous engager.

Je souhaite aussi remercier nos permanents qui ont su nous apporter un service de qualité tout au long de l'année. Ils font preuve de professionnalisme et de réactivité pour nous apporter au quotidien des informations pratiques pour gérer, au jour le jour, la crise sanitaire liée à la Covid-19.

L'an passé à Avignon le SEDIMA a fêté ses 100 ans et nous nous voulions résolument optimistes sur le thème « 100 ans pleins d'avenir ». Celui-ci dépendra de notre capacité à nous mobiliser et à nous investir (...)

Rapport d'activité des différentes commissions du SEDIMA présenté par Pierre PRIM, Martine CHABANNE et Alexandre MORTIER (vice-présidents), Patrick COVEMAERKER (membre du Bureau) et Benjamin DOUSSET (président du CJMA)



commission « Equilibre de la relation constructeur/distributeur »

- garantie des matériels
- évolution de la clause intuition personae dans le contrat de concédant
- enquête Indice de satisfaction des concessionnaires envers leurs tractoristes (ISC)

commission « Gestion »

- suivi des ratios et création d'outils de gestion

commission « Occasion »

- poursuite de l'élaboration de la Cote Simo Tracteurs et Récolte
- contribution à l'amélioration de la plateforme Simo-net

commission « Prospective »

- impact de la robotique, du numérique et des nouvelles technologies sur la distribution

commission « Relations Internationales »

- travaux en lien avec le Climmar (organisation européenne des syndicats de service et distribution de matériels agricoles)

commission « Sociale »

- 6 accords de branche conclus en 2019 suite à la Loi Avenir Professionnel de 2018
- mise en place de la réforme de la formation professionnelle en lien avec l'OPCO EP, nouvel opérateur de compétences de la branche

commission « Emploi-Formation »

- organisation en 2019 de 11 rencontres régionales Sedima's Days Emploi-Formation
- présence du SEDIMAsur 4 salons professionnels
- campagne de promotion des métiers à destination des prescripteurs de l'orientation

groupe « Espaces Verts »

- mise à jour du guide des bonnes pratiques à l'atelier et au magasin
- élaboration du référentiel de compétences du CQP technicien de maintenance des matériels d'espaces verts option matériels de plaisance ou matériels professionnels
- création de la filière REP (gestion des déchets et matériels)
- présence de la profession à SalonVert

commission « Métiers Spécialisés »

- Elevage : création d'un guide de recours aux travailleurs externes
- Viti-Vini : alternative au désherbage chimique et collecte des déchets
- Irrigation : identification des fournisseurs et protocole des opérations lors des descentes et remontées de pompes

commission « Communication »

- réalisation de la charte graphique du nouveau stand du SEDIMA
- suivi des documents écrits et digitaux pour promouvoir les métiers de la branche
- suivi de la ligne éditoriale du Sedimag'

Club des Jeunes du Machinisme Agricole

- séminaire du 40^e anniversaire



Martine CHABANNE



Alexandre MORTIER



Patrick COVEMAERKER



Benjamin DOUSSET

Décryptez les grandes mutations de l'entreprise et les nouveaux enjeux de la santé et de la qualité de vie au travail avec Le Comptoir de la nouvelle entreprise, le média du groupe Malakoff Humanis.

Retrouvez toutes nos études, nos dossiers et notre éclairage spécial de la crise sanitaire du Covid-19 sur lecomptoirdelanouvelleentreprise.com



en bref

Argo Tractors : nouvelles orientations stratégiques

Le groupe italien, propriétaire des marques Landini, McCormick et Valpadana, a décidé de verticaliser sa production en construisant en interne, dans ses usines de Fabbro, trois des quatre principaux composants de leurs tracteurs : cabines, essieux et transmissions. Les moteurs continueront d'être produits chez des fournisseurs externes.

Par ailleurs, Argo Tractors vient d'acquiescer à Burgoberbach (Bavière), en Allemagne, un terrain de 13 000 m² qui accueillera bureaux administratifs, atelier, magasin, show room, salles de formation. Cette nouvelle filiale, dédiée à la commercialisation des tracteurs McCormick et Landini sur les marchés allemand et autrichien, devrait être opérationnelle à l'automne 2021.

Axema annonce un bon niveau des immats tracteurs 2020

L'Union des Industriels de l'Agroéquipements, lors de sa conférence de presse du 13 octobre dernier, a communiqué pour l'année 2019 ses données d'immatriculations des tracteurs agricoles indiquant une progression corrigée de 18,1 % avec un total de 39 910 tracteurs vendus contre 33 504 en 2018. Excepté les tracteurs espaces verts, toutes les catégories enregistrent des progressions.

Les statistiques ayant été perturbées en 2017 et 2018 par l'entrée en vigueur de la Mother Régulation, nouveau règlement européen, les chiffres ont été corrigés par Axema.

	2018	2019	2019/18 croissance	2019/18 croissance corrigée
tracteurs standards	21 223	26 435	+ 24,8 %	+ 18,9 %
tracteurs vignes et vergers	2 868	3 870	+ 34,9 %	+ 18,4 %
chargeurs télescopiques	3 580	5 355	+ 49,6 %	+ 43,5 %
tracteurs espaces verts	5 021	3 178	- 36,7 %	- 5,2 %
enjambeurs vigneron	482	721	+ 49,7 %	+ 25,7 %
autres tracteurs	330	351	+ 6,4 %	+ 6,4 %

Kubota investit dans Trapview

La marque nipponne vient d'investir 3,7 M€ dans l'entreprise Trapview, une société slovène spécialisée dans la surveillance et la prévision automatisée des parasites. Kubota s'inscrit ainsi dans un programme de recherche développement dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'environnement, pour une production plus saine et sans pesticides.

Pöttinger lance le déchaumeur Terria



La firme autrichienne met sur le marché une nouvelle gamme de déchaumeurs à dents traînées dénommée Terria. Elle se décline en version à 3 barres (Terria 4030, 5030, 6030) et à 4 barres (Terria 4040, 5040, 6040) avec des largeurs de travail de 4 à 6 m. Sa particularité repose sur des dents réparties de manière symétrique « en miroir » le long de la ligne de traction. Prévus pour un travail de 5 à 35 cm de profondeur, les modèles sont disponibles en sécurité non stop mécanique ou hydraulique.

Kverneland charrues à grand déchaînement



La nouvelle génération de charrues Varilarge, en version portée réversible (Kverneland 2300 S, 3300 S, 3400 S) et version semi-portée (Kverneland 6300 S) intègre les innovations de la charrue 2500 i-Plough lancée en 2017 : design aéro-profilé des âges, déchaînement sous bâti de 80 cm, réglage de la largeur de travail de 30 à 55 cm mécaniquement ou hydrauliquement, système non-stop à lames de ressort, roue de contrôle de profondeur... Les modèles portés se déclinent de 3 à 7 corps pour un déchaînement entre corps de 85 à 100 cm. Le modèle semi-porté est disponible de 6 à 8 corps pour un déchaînement de 100 à 115 cm.

FPS : un nouvel acteur distributeur de pneumatiques

C'est le 1^{er} octobre dernier, au Mans, que François GIRARD a réuni la presse spécialisée pour lancer officiellement la société France Pneus Sélection (au capital de 590 000 €) et présenter la nouvelle gamme de pneumatiques Maxam.

François GIRARD n'est pas un inconnu dans la famille du machinisme agricole. Responsable commercial chez Nokia, puis Trelleborg, dirigeant de Sodijantes et directeur France d'Alliance Tire Group (ATG), son expérience de plus de 30 ans est largement reconnue dans le secteur du pneumatique.

Pilier de cette nouvelle aventure entrepreneuriale, il s'est entouré de Stéphane TENOT (20 ans d'expérience acquise chez Michelin, Goodyear, Pirelli, ATG) et de Ludovic MOLINIÉ (15 années au sein de Socah). Le premier aura en charge le développement produits et la vente des pneus pour l'équipement d'origine (OEM), le second la vente pour le négoce d'équipement de remplacement, le troisième sera responsable des opérations et de la logistique.



L'équipe dirigeante de FPS (de gauche à droite) : Ludovic MOLINIÉ, François GIRARD, Stéphane TENOT.

Leur objectif est de fournir, en France, aux réseaux de distribution de pneumatiques et aux concessionnaires et constructeurs de matériels agricole, une offre différenciante en pneumatiques agricoles, industriels, forestiers et de génie civil.

Ils ont choisi comme partenaire le manufacturier anglo-saxon Maxam, qui produit en Chine et au Vietnam une large gamme de pneumatiques Premium bénéficiant d'une réputation de fiabilité et de qualité.

Leur business plan et leur écoute du terrain leur ont fait choisir un positionnement stratégique en Bretagne, région à fort potentiel en pneus de remplacement et d'origine. Ils ont donc installé leur siège social à Vitry, en Ille et Vilaine (35), avec un espace logistique de 2 500 m² permettant un stockage de 3 000 pneus (environ 250 références). FPS compte effectuer 75 % de ses ventes en pneus de remplacement et 25 % en pneus d'origine.



Grâce au bilan de protection sociale, faites le point sur votre situation personnelle et professionnelle

En réalisant votre bilan personnalisé offert et sans engagement, vous visualiserez les atouts, les lacunes de votre situation actuelle et les solutions envisageables en matière de protection sociale pour améliorer votre avenir.

Retraite
Quel sera le montant de vos revenus à la retraite ? ...

Santé
Avez-vous une bonne couverture santé ? ...



Prévoyance
Êtes-vous bien couvert en cas d'arrêt de travail ou de décès ? ...

Épargne
Vous souhaitez préparer un projet ou financer les études de vos enfants ? ...

5 minutes
pour prendre rendez-vous

1 heure
pour un bilan personnalisé offert d'une valeur de 1 000 €

1 vie
de protection sociale complète

Par téléphone
0970 808 808
(Numéro non surtaxé)



<https://www.ag2rlamondiale.fr/contactez-nous>

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main sur demain

à propos

Patrice DELANNOY



Il prendra en charge dès janvier 2021 le tout nouveau poste de Responsable occasion créé par Grimme France. Il possède une expérience de 20 ans chez Grimme en tant que mécanicien, technicien puis responsable du pôle technique betterave.

Anne DUMONNET-LECA



Elle a été élue à la présidence du SYRPA, le réseau des agri-communicants, pour un mandat d'un an. Elle est actuellement Directrice du développement au sein du groupe France Agricole.

Sylvain LAVERNHE



Depuis le 1^{er} septembre, il a intégré Vega Systems, société spécialisée dans le développement de progiciels pour les métiers liés à la gestion de flotte et à la location, en tant que Responsable de l'équipe commerciale location. Agé de 40 ans, il évolue depuis plus de 20 ans dans le secteur du numérique, sa précédente expérience était chez ETI Informatique. Par ailleurs Vega Systems et Irium Software (groupe Isagri) poursuivent leur processus de fusion prévu au 1^{er} janvier 2021.